

Séance du comité VS07, 02 décembre 2020, Secrétariat de la Fédération, 4800 Zofingen

Présidence:	Urs Weiss
Procès-verbal:	Monica Henry
Présences:	Urs Weiss, Anja Marquardt, Monica Henry, Sandra Lanz, Stefan Röthlisberger, Peter Iseli, Reto Jordi, Christian Knuchel, Jean-Maurice Tièche
Début:	15h00

1. Procès-verbal

Urs Weiss ouvre la séance à 15h00 précises. Monica Henry y participe par vidéo-conférence (Zoom). L'ordre du jour est complété par le point 7.6. **App pour éleveurs (Züchter App.)**

Décision : L'ordre du jour est accepté avec un point supplémentaire : 7.6. « Application pour éleveurs ».

1.1 Séance du 09.09.2020

Décision : Le comité approuve le Procès-verbal VS06 du 09.09.2020.

1.2 Journées de réflexion, Rigi 16/17.10.2020

Reto Jordi souhaite que ses considérations personnelles concernant les sujets suivants : shop Tierwelt, organe officiel de publication « Eleveur de petits animaux » figurent au procès-verbal. Après avoir discuté dans quelle mesure les prises de position personnelle et avec dénomination de la personne doivent figurer dans le dernier procès-verbal, le comité approuve la demande du président d'Oiseaux d'agrément Suisse.

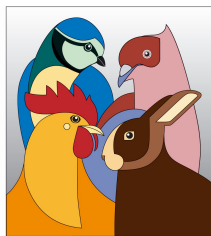
Les compléments suivants sont apportés au procès-verbal des journées de réflexion.

Reto Jordi informe que du point de vue d'Oiseaux d'agrément Suisse, le shop n'a pas lieu d'être, que ses tâches peuvent être prise en charge par les divisions elles-mêmes. De plus, il s'oppose également à la déclaration obligatoire de l'organe de publication, qui ne peut être exigée des membres de son association. (Le montant des cotisations est déjà très important). Le président de la division met également en doute, que le supplément « *Eleveur de petits animaux* » soit *toujours nécessaire sous sa forme actuelle* (après 2023). Il est d'avis qu'une page Internet suffira aux exigences.

Décision : C'est à l'unanimité que le comité approuve le procès-verbal des journées de réflexion des 16/17.10.2020, y compris les compléments demandés.

1.3 Liste des décisions du comité

Les membres ont pris connaissance de la liste actualisée.



2. Identification des animaux

Le document transmis en amont de la séance explique les particularités et l'historique des marquages dans les quatre divisions et groupes d'intérêts.

Il en ressort que différents types de marquage sont utilisés (bagues, chip, boutons). Non seulement, les prix de vente varient d'une division à l'autre, mais également le système de vente (par les divisions/le shop/à l'unité/par quantité minimale/uniquement aux membres ou alors également aux non-membres/avec ou sans forfait supplémentaire).

Le sujet refait régulièrement surface, du fait que les divisions souhaitent financer du moins en partie leurs charges par les revenus générés par le marquage des animaux.

Urs Weiss invite les présidents des divisions à prendre position. Lapins de race Suisse est favorable au statu quo. Volailles de race Suisse et Pigeons de race Suisse visent une participation aux recettes de vente. Il est potentiellement envisageable de majorer le prix de base par une marge destinée aux divisions Volailles et Pigeons. La discussion porte sur 20 centimes par bague, ce qui porte le prix de vente à 55 cts/bague. Pour Volaille de race Suisse, un revenu supplémentaire de CHF 16'000/an en découlerait, pour Pigeons de race Suisse le montant s'élèverait à CHF 6'000 par année. Il est toutefois souhaitable et souhaité de se coordonner et de trouver une solution uniforme et cohérente. Reto Jordi explique qu'Oiseaux d'agrément récolte CHF 25'000 par le biais de la vente des bagues et que ce montant serait une contribution financière importante pour n'importe laquelle des divisions. Stefan Röthlisberger constate l'importance de remettre la vente des articles de marquage entre les mains des divisions (tenant compte du fait que sous peu plus aucune participation aux recettes « Tierwelt » ne sera versée). Urs Weiss a pour objectif de laisser la vente des articles de marquage au shop qui devra pourtant s'autofinancer. Christian Knuchel argumente que PRS a besoin d'un peu de temps pour approfondir ce sujet.

Décision : PRS et VRS sont invitées à trouver une solution commune en collaboration avec Sandra Lanz.

Dans le cadre de la discussion sur la question si une stratégie commune avec Petits animaux Suisse serait envisageable, les aspects suivants sont soulevés :

Est-ce judicieux que chaque division s'occupe elle-même du marquage par puce (chip), bien qu'actuellement ce sujet concerne principalement les lapins ? Pourrait-on organiser la vente des puces et des accessoires indispensables pour « pucer » par l'intermédiaire du shop de la Tierwelt ou devrait-on opter pour une distribution par des privés ? Vaut-il la peine d'organiser des cours communs et centralisés traitant tous les animaux (lapins, cochons d'Inde, pigeons voyageurs etc.) ? Faut-il recenser ou enregistrer les animaux ainsi marqués ? Actuellement, tous les boutons et bagues sont enregistrés. Devrait-on parler d'une seule voix aux médias et autorités ?

Décision : Le comité décide de reporter la décision au sujet du « puçage ».

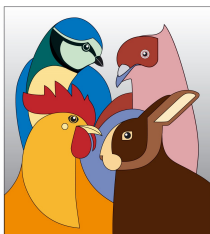
Juriste de la Fédération

2.1 Présentation David Grimm

David Grimm, le nouveau juriste de la Fédération, se présente brièvement.

2.2 Formulaire de dénonciation

Après consultation du règlement de justice, David Grimm a élaboré un formulaire de dénonciation et une procédure à suivre qui sont discutés au sein du comité. David Grimm veillera à ce que la nouvelle procédure de dénonciation et le règlement de justice révisé soient compatibles et ne comportent pas d'incohérences.



Les formulaires de la procédure seront réunis dans un seul et unique fichier Excel et disponible sur l'Intranet en langue allemande et française.

Décision : C'est à l'unanimité que le comité se prononce favorable à un dédommagement forfaitaire.

3. Communications

3.1 Remerciements

Néant.

3.2 Informations diverses

Hormis diverses annulations de manifestations, aucune information supplémentaire n'est à partager.

4. Communication du secrétariat de la Fédération

4.1 Liste des affaires en suspens

La liste sera mise à jour.

4.2 Remerciements

Néant.

4.3 Mutations

Pour rappel : Les mutations doivent être annoncées avant fin juin d'une année civile (pour la fin de la même année) au secrétariat de la Fédération.

Les sociétés ci-dessous se sont dissoutes :

- KTF Bäumlhof Basel,
- FNG Zollikofen
- TZV See- und Wynental
- Kolibri, Büren an der Aare
- OV Münchwilen

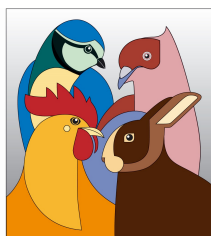
4.4 Cours / FSIP

Le cours FSIP/FBA est publié. Il sera possible de ne suivre que certains modules (p. ex. affouragement, génétique etc.) Tous les candidats du cours de l'année en cours ont passé leur examen avec succès, mais certains n'ont pas encore terminé leur stage pratique.

La rémunération des instructeurs de cours SKN au sein de PAS est trop élevée par rapport aux autres rémunérations. Le cours doit s'autofinancer.

Décision : Le comité décide qu'à partir du 01.01.2021, tout organisateur d'un cours (lapins, volailles, pigeons) devra verser un montant de CHF 30.00/participant à Petits animaux Suisse. La recommandation du prix pour le cours est de CHF 100.00 à CHF 120.00/participant.

Une solution individuelle est envisagée pour Oiseaux d'agrément.



5. Communications des divisions

5.1 Oiseaux d'agrément

Reto Jordi informe que cette année, la pandémie a fortement pesé sur les quelques activités de la division. Une seule exposition a pu être maintenue, ainsi que l'exposition de l'association Suisse des éleveurs de perruches. Bon nombre de CO ont annulé leurs manifestations afin d'éviter les problèmes financiers. Ce sont également des réflexions financières qui ont conduit à l'annulation de la SWISSBird.

Dans sa séance du 25.09.2020, le comité - dans sa nouvelle composition - s'est réparti les différentes fonctions et tâches. Au centre des préoccupations actuelles : les fiches thématiques - qui influent fortement sur le domaine des expositions- sont au centre des préoccupations de la division. A condition que la Conférence de présidents et préposés CPP/POK puisse avoir lieu en 2021, les différentes options envisageables y seront discutées. Le comité souhaite ouvrir la discussion autour du sujet de « l'avenir des expositions » pour pouvoir compter sur le soutien des sociétés lors de la mise en application. Le comité d'OAS est confiant de trouver un chemin acceptable. Il est pourtant évident que les nouvelles dispositions compliquent la vie des éleveurs et exposants. Il sera difficile, voire impossible, de maintenir les habitudes et de préserver les valeurs sûres. La division compte sur la compréhension et la collaboration de ses membres. La passion doit impérativement rester au centre des préoccupations.

5.2 Pigeons de race Suisse

Christian Knuchel rapporte que l'Exposition nationale qui devait avoir lieu cette année (Langenthal) a été annulée comme tant d'autres événements. Toutefois, elle sera comptabilisée en tant que 99^e exposition pour tout éleveur qui s'est inscrit dans les délais à cette manifestation (nombre de participations à une Nationale/honorariat). Les clubs qui s'étaient affiliés à cette exposition pour leur championnat peuvent obtenir les subventions habituelles. Les règlements et statuts de PRS ont été révisés ; s'il y a lieu, ils pourront sans autres être adaptés aux nouveaux statuts et règlement d'organisation de PAS.

La CPP/POK agendée pour le mois de février 2021, sera remplacée par une journée pour les éleveurs. Dans le cadre de cette manifestation, le comité informera des nouvelles dispositions de l'OSAV (fiches thématiques), mais traitera également l'avenir financier de la division. Le programme est complété par une conférence sur une race de pigeons particulière, élevée de l'autre côté du Rhin, en France voisine (Alsace).

5.3 Volailles de race Suisse

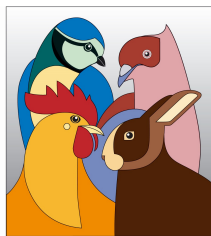
Jean-Maurice Tièche déclare que le weekend des 4 et 5.12.2021 a été choisi comme date de remplacement pour la Nationale 2020 à Winterthur.

L'examen intermédiaire des candidats juges aura lieu le 01.01.2021 à Kleindöttingen. La Journée nationale des volailles 2021 devrait être intégrée à la BEA (la décision définitive est attendue), l'exposition des coqs 2021 est reporté de deux ans (16 et 17 décembre 2023), car en décembre 2022 est prévue l'Exposition des volailles à Siggenthal. La CPP/POK est agendée au 06.02.21 à Zollikofen. Une visite des installations d' «Aviforum» est prévue le matin et l'après-midi seront traitées les affaires administratives courantes.

Le 26.11.2020, l'OSAV a lancé un appel à la vigilance (grippe aviaire).

5.4 Lapins de race Suisse

Le comité de la division LRS n'a pas organisé de séance depuis les journées de réflexion de PAS. Le weekend du 18/20 février 2022 a été choisi pour l'organisation de l'Exposition des lapins mâles (précédemment annulée pour des raisons pandémiques). La saison des jugements a bien démarrée. Des jugements sur table ont été mis en place. Ils ont pour objectif d'évaluer les animaux, mais surtout d'inciter les éleveurs à s'occuper de leurs protégés. Les dispositions



légales ont été respectées durant les jugements et les retours sont majoritairement positifs. Les préparatifs pour la CPP/POK sont sur rails ; des sujets variés tels que les fiches thématiques de l'OSAV, le marquage par « puce » mais aussi la situation financière de la division seront à l'ordre du jour. Peter Iseli clôt son intervention avec le souhait d'un prochain retour à la normalité.

6. Communications Tierwelt SA

6.1 Marche des affaires

Peter Iseli regrette le recul des petites annonces. La publicité commerciale quant à elle augmente depuis la fin de la semaine 49. Une partie des diminutions de recettes a pu être compensée par des économies. La collaboration dans le domaine opérationnel s'est nettement améliorée. A partir de janvier 2021, Bruno Hollenweger se concentre sur le domaine commercial. Ramona Hodel assume la charge de la direction de la rédaction et de l'édition.

Urs Weiss souligne que la collaboration avec ZT Medien s'est améliorée de manière significative et que l'implication de ZT Medien dans le domaine des annonces commerciales s'est améliorée. Le problème se situe dans le domaine des petites annonces. Pour que cela s'améliore, chacun peut contribuer en soutenant les annonceurs de La Tierwelt.

6.2 Budget 2021 et prévisions financières

Peter Iseli présente le budget 2021 qui prévoit un bénéfice. L'objectif visé lors de l'élaboration du budget passait par une réduction des coûts de 10% (organisation et rédaction). D'après discussions s'annoncent, pourtant la partie rédactionnelle ne devra pas en faire les frais. Peter Iseli et Sandra Lanz répondent aux interrogations des membres du comité. Les versements aux divisions n'ont jamais été budgétés et ceci vaut également pour l'année 2021 et d'éventuels paiements complémentaires seront envisagés lorsque le résultat du bouclage 2020 sera connu. Les divisions devront pourtant s'attendre à des paiements réduits de moitié en 2021 et il est prévisible qu'en 2022 plus aucun soutien financier ne pourra être accordé. Pour 2023, les prévisions financières laissent apparaître une perte importante.

6.3 Clé de répartition recettes de la Tierwelt

Une nouvelle clé de répartition est proposée. Il est demandé de répartir 50% du montant à parts égales entre les divisions (montant forfaitaire) et de distribuer les 50% restants proportionnellement aux nombres de membres par division, comme cela a été fait par le passé. La proposition rencontre une forte résistance chez une majorité de présidents de divisions.

Décision : La proposition de modifier la clé de répartition des bénéfices de la Tierwelt à 50% pour le montant forfaitaire (en parties égales pour chacune des quatre divisions) et à 50% (selon le nombre de membres) est refusée.

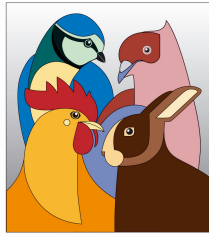
Décision : Le comité décide de maintenir la clé de répartition actuellement en vigueur (75% : 25%).

6.4 « L'Eleveur de petits animaux »

La refonte de « L'Eleveur de petits animaux » a fait l'objet de discussions lors des journées de réflexions. En date du 19.1.2021 se tiendra une séance des rédacteurs lors de laquelle seront présentés le projet de refonte, le budget, ainsi que les perspectives de la Tierwelt.

6.5 Défrayement des rédacteurs spécialisés des divisions

Le dédommagement pour les articles publiés dans « L'Eleveur de petits animaux » est identique à celui pratiqué par la Tierwelt. En comparaison avec d'autres revues – plus particulièrement avec la presse étrangère – les montants sont nettement supérieurs. Dans le cadre des mesures d'austérité déployées par la Tierwelt SA, les honoraires devront également être adaptés.



Décision : Le comité juge approprié une réduction de 10% des honoraires des rédacteurs spécialisés. La décision appartient à la Tierwelt SA.

6.6 Application pour éleveurs

Peter Iseli présente brièvement l'application et les différents modèles de son financement. L'application passe par « App-Store » et constitue une valeur ajoutée pour les éleveurs. Pour la majorité des membres du comité, il n'existe aucun besoin de proposer une application de ce genre.

Décision : Le comité est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de proposer une application d'éleveur propre à la Fédération. En conséquence, il propose que le Conseil d'administration de la Tierwelt SA renonce à cet investissement.

7. Jeunesse / Stefan Röthlisberger

7.1 Journée des préposés à la jeunesse

La journée des préposés à la jeunesse est agendée au 29.5.2021.

7.2 Championnat des jeunes éleveurs 2022

Le 13.04.2021 aura lieu une séance du CO afin d'organiser le championnat qui devrait se dérouler les 22/23 janvier 2022.

Il est également prévu de mettre sur pied un camp jeunesse.

8. Protection des animaux

8.1 Fiches thématiques / expositions

Les fiches thématiques mises en ligne par l'OSAV comportent de nombreuses dispositions inattendues. Urs Weiss a immédiatement réagi. Dans un message électronique clair et sans équivoque, il a signifié à l'OSAV que les fiches thématiques ne tenaient aucunement compte des engagements pris lors de l'Exposition modèle. Renseignement pris auprès de l'avocat Dr. Pirmin Bischof (Conseiller des Etats, SO), il s'avère que la voie de droit (recours juridique) est uniquement possible lorsque les fiches thématiques vont à l'encontre de la Loi ou de l'Ordonnance sur la protection des animaux. La probabilité de succès dans le cadre d'un recours contre les fiches est minime. Même une démarche politique pour obtenir une modification de la loi et/ou de l'ordonnance en question lui semble peu prometteuse.

Dans une vidéo-conférence prévue entre PAS et l'OSAV, le président de la Fédération se fait porte-parole des présidents de divisions, afin de rappeler l'importance de certaines contestations.

8.2 Conclusions « Exposition modèle Liebegg »

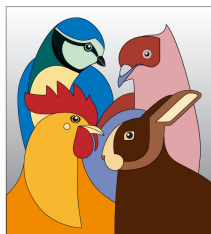
Le dépouillement de l'enquête menée auprès des visiteurs démontre que l'exposition a trouvé un écho favorable.

8.3 Protection des animaux lors de l'abattage

L'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux lors de leur abattage (OPAnAb) concerne principalement les entreprises professionnelles. Les dispositions légales devront être étudiées par les divisions et l'information transmise aux éleveurs. Les divisions sont priées de prendre position avant la fin de l'année. PAS regroupera les prises de positions avant de les transmettre à l'intention de l'OSAV.

8.4 Membres de la commission « Protection des animaux »

Ce point de l'ordre du jour sera repris en janvier 2021.



Sandra Lanz donne les dernières informations en rapport avec le poste de conseiller à la protection des animaux qui est actuellement à repourvoir. Une candidature déposée dernièrement est refusée par le comité.

Décision : PAS informera le candidat par courrier des motifs qui l'ont amené à refuser la candidature.

9. Europe

Peter Iseli résume les difficultés qui règnent au sein de l'Entente Européenne, division des lapins. La division cunicole est à la recherche d'un nouveau président.

10. Conférence des comités et des préposés / CCP

10.1 Ordre du jour

Il se pose la question si la Conférence des comités devra et pourra-t-elle être maintenue. Il est envisagé de reporter cette manifestation au cas où la situation sanitaire l'exigerait. Si les discussions sur les statuts avancent rapidement, les points de l'ordre du jour de l'après-midi seront traités avant le dîner. Le délai pour l'envoi des propositions à l'intention de l'AD court jusqu'à la fin de l'année ; par conséquent les invitations (avec le budget 2022 en annexe) seront seulement envoyées début janvier 2021.

Décision : L'invitation et l'ordre du jour sont complétés par le point suivant : Refonte de « L'Éleveur de petits animaux ».

10.2 Lieu

Un nouveau local a été recherché afin de garantir plus de place pour tenir les distances et suffisamment d'espace pour garantir la qualité de l'air requise.

Décision : Le comité approuve le choix du « Trilapark à Zofingen » pour l'organisation de la Conférence des comités.

11. Affaires courantes Petits animaux Suisse

11.1 Adhésion à l'Union Suisse des paysans

La réponse de l'Union Suisse des paysans concernant la demande d'adhésion est discutée. La hauteur de la cotisation annuelle n'est pas clairement définie, la réponse officielle de PAS dépend de la réponse de l'USP à cette interrogation.

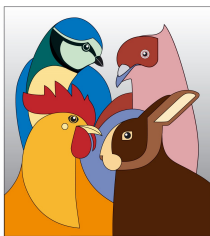
11.2 Approbation du projet de révision des statuts à l'intention de la Conférence des comités et des préposés

Les remarques et propositions votées lors des journées de réflexions ont été intégrées dans le projet de révision des statuts.

Décision : Le comité décide de présenter le projet de révision des statuts à l'intention de la CCP et d'ouvrir la procédure de consultation.

11.3 Groupe de travail IT

Actuellement le programme d'exposition, les adresse mail etc. sont mis à jour. Mais des travaux supplémentaires (Site Internet, base de données (adresses), calendrier des manifestations et autres) devront être envisagés par PAS.



Des réflexions quant à la constitution d'une commission ou d'un groupe de projet s'imposent (quels en seront les membres, qui seront les représentants délégués par les divisions). Le comité est appelé à réfléchir à la composition du groupe et aux différentes tâches.

11.4 Membres passifs de PAS et de ses divisions

Le statut et la raison d'être des membres passifs devront être éclaircis. PAS ne connaît pas le statut de membres passifs, pourtant cette catégorie existe bel et bien dans la pratique. Selon un courrier antérieur, les membres passifs ne sont pas soumis aux cotisations, ils disposent cependant des mêmes droits que les membres actifs (hormis le droit de participation aux expositions).

Les divisions devront établir les raisons pour lesquelles elles souhaitent maintenir cette catégorie de membres. Il est proposé de soumettre cette problématique à la Conférence de présidents et préposés dans le cadre de la révision des statuts et du règlement d'organisation.

Décision : Le comité décide de faire une proposition à l'intention de l'AD 2021 visant à abolir la catégorie des membres passifs.

11.5 Publications officielles des divisions, fédérations cantonales et clubs dans « L'Éleveur de petits animaux »

Concernant les publications de procès-verbaux dans l'organe de publication officiel, une approche uniforme et claire est demandée.

Décision : Le comité accepte la proposition suivante : Les procès-verbaux des séances du comité et de l'assemblée des délégués des divisions et fédérations cantonales seront publiés dans l'organe de publication officiel. Les divisions des fédérations cantonales, les clubs et sections etc. ont la possibilité de publier de brefs communiqués de leurs manifestations.

Les publications sont limitées à 3'000 signes pour les fédérations cantonales. Pour les divisions, il n'y pas de limite en nombre de signes. La longueur du texte doit toutefois être « raisonnable et pertinente ».

12. Finances

12.1 Dédommagement des frais aujourd'hui et à l'avenir

Les indemnités journalières font l'objet de discussions.

Décision : Le comité décide que les membres élus du comité sont dédommagés par la Fédération pour leur participation à l'AD, tandis que les 4 présidents de divisions décomptent avec leur division respective.

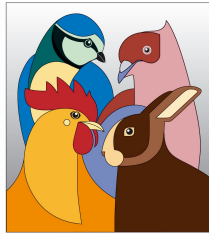
Décision : Le comité décide que tous les membres du comité (élus ou membre du fait de leur fonction) sont rémunérés par PAS pour toute participation à la CCP.

Le règlement d'organisation à créer ultérieurement devra préciser quelle rémunération est versée dans quel cas de figure.

Pour le moment, il est convenu que l'honoraire de base du président, vice-président, secrétaire et caissière couvrent tous les travaux et tâches qui peuvent être effectués depuis le domicile. Les séances à l'extérieur sont dédommagées par une indemnité journalière.

12.2 Budget 2022

Le budget 2022 clôture avec un déficit de CHF -194'800 (après impôts).



Décision : Le comité décide de réduire les rubriques 6420 (forfait bureau) et 6425 (forfait informatique) de 50%.

Décision : Le comité approuve le budget 2022 modifié à l'intention de la CCP/VOK et de l'AD 2021.

Il est constaté que les charges et dépenses de PAS devront être financées par le biais des cotisations des membres lorsque les versements de participation aux recettes de la Tierwelt cesseront.

13. Demandes de subventions, jeunesse

Un décompte est approuvé. Pas d'autres demandes.

14. Divers

Aucune délégation n'est à prévoir, tenant compte du fait que les manifestations ont toutes été annulées.

Prochaines séances du comité : 16.01.2021, 17.3.2021.
La séance du 01.12.2021 est avancée au 25.11.2021, 16h.

Fin de la séance : 21h30

Urs Weiss
Président

Monica Henry
Procès-verbal